

DLAAP/980

Casablanca, le 17/12/2021

Objet : Réponse à la demande d'information des concurrents relative à l'AO N° 42/2021

A la suite des demandes de clarification des concurrents, nous vous communiquons les informations suivantes :

Questions :

- 1) Prière de nous indiquer les pointures de chaque article.
- 2) Veuillez nous informer sur la résistance électrique des chaussures, devront être CHAUSSURES ANTISTATIQUE non ?

Réponses :

- 1) Les pointures des articles seront indiquées dans les bons de commande.
- 2) Les chaussures de sécurité sont antistatiques comme l'indique la Norme S1P

Extrait de la norme :

LA LÉGISLATION EUROPÉENNE DES CHAUSSURES DE SÉCURITÉ

Les normes **EN ISO 20345** regroupent l'ensemble des normes applicables aux **chaussures de sécurité**. Ces normes attribuent des propriétés communes et spécifiques permettant aux différents types de chaussures de répondre aux divers besoins des individus.

Toutes les chaussures des normes **EN ISO 20345** sont capables de résister à un choc de 200 Joules, ainsi qu'à une écrasement de 15 kN. Malgré ces caractéristiques communes, il existe des distinctions entre les différentes normes: **SB, S1, S1P, S2, S3, S4 et S5**.

LA DIFFÉRENCE ENTRE LES NORMES S1P ET S3

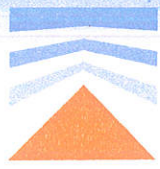
La norme **S1P** concerne les chaussures qui peuvent être portées à l'intérieur ou dans un environnement sec. Elles peuvent également être portées en présence d'huiles minérales et d'hydrocarbures.

S1P = A + FO + E + P

- A = antistatique
- FO = semelle résistante aux hydrocarbures
- E = talon absorbeur de choc
- P = semelle anti-perforation

DLAAP/980

Handwritten signature



DLAAP/980

Caractéristiques des chaussures S1P :

- Confort
- Chaussure imperméable
- Tige anti-pénétration
- Semelle anti-perforation
- Semelle antidérapante
- Embout de protection antichoc

CHAUSSURES ANTISTATIQUE ont une résistance à l'électricité très basse, entre 0.1 et 1000 MegaOhm (MΩ). L'utilisation des chaussures de sécurité antistatiques permet de prévenir la surcharge en électricité statique dans le corps humain, ceci en envoyant ces charges dans le sol, afin d'éviter une décharge électrique soudaine entre des objets chargés en électricité, à la suite d'un contact.

Pour tout complément d'information veuillez nous contacter à l'adresse suivante : dir.dla@lpee.ma.

DLAAP/980